

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le seize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Christine MOTTET, Jean-Philippe BROCHET, Bernadette CASTELHANO, Janine CHAUMONT, Daniel JOUREAU, Geneviève HERMANT, Jocelyne HERMANT, Laurence JACQUET, Elisabeth MULARZ, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusé : Michel HATTAT

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 11 Décembre 2013

Monsieur Jacques JESSON, demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de mettre à l'ordre du jour un point supplémentaire, à savoir :

- Convention de superposition de gestion des rives du canal Saint Martin.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cette modification d'ordre du jour.

N °2013-72 : Tarifs 2014 de la cantine scolaire et de la garderie

Où, le rapport de la commission des finances du 11 décembre 2013 et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- *Décide d'appliquer*, à compter du *1^{er} janvier 2014*, à l'unanimité, les tarifs suivants :

CANTINE :

- 4.42 € le repas pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- 5.70 € le repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

GARDERIE :

- 0.95 € par garderie pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- 1.05 € par garderie pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

Reste inchangé :

- Fréquentation exceptionnelle par garderie : 2.50 €.
- Dépassement d'horaire au-delà de 18 heures : 10 €.

N °2013- 73 : DECISION MODIFICATIVE N°8

Vu l'avis de la commission des finances du 11 décembre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire :

Fonctionnement

Dépenses

Crédits à ouvrir pris sur les excédents de fonctionnement

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
65	6574		7510.00	Subvention crèche

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
75	758		7510.00	Subvention crèche

N °2013- 74 : DECISION MODIFICATIVE N° 9

Vu l'avis de la commission des finances du 11 décembre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire :

Investissement

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
23	2315	21	+2010.00	Allée piétonne canal St Martin

A déduire :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
23	2313	14	- 2010.00	

N °2013- 75 : Clôture budget Marwal

Vu la commission des finances du 11 décembre 2013,

Le Maire informe le conseil municipal que le budget « Usine Marwal » peut être clôturé. En effet, la convention passée entre la commune de Saint Martin sur le Pré et Marwal System, actuellement TI fuel System, est arrivée au terme de ses 15 ans. Le bâtiment peut être transféré à TI fuel System.

Un bénéfice de 660 234.69 euros a été constaté qui sera versé au Budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De clôturer le budget « Usine Marwal » et de transférer le bénéfice au budget principal,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents administratifs et comptables afférents à ce dossier.

N °2013- 76 : Subvention ERSM Danse

Où le rapport de la commission des finances du 11 décembre 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De ne pas verser la subvention prévue au budget 2013 pour l'ERSM Danse,
- De ne pas donner de subvention exceptionnelle. Cette demande sera traitée avec les autres subventions en mars 2014.

N °2013- 77 : Prise en charge ou non climatisation crèche

Où le rapport de la commission des finances du 11 décembre 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à la majorité des voix (12 voix pour et 1 abstention) :

- De ne pas participer au financement de la climatisation de la cuisine de la crèche.

N °2013- 78 : Marché « aménagement Clos Saint Martin phase 2 »

Le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 novembre 2013 pour attribuer le marché de l'aménagement du clos Saint Martin phase 2. Après analyse des offres, la commission a retenu l'entreprise COLAS, la moins disante, pour un montant de 195892.51 € HT, soit 234287.44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'acter la décision de la commission d'appel d'offres pour ce marché,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

N °2013- 79 : Achat cellules commerciales volume 2

Le Maire informe le conseil municipal que le cabinet Vannier a adressé à Maître Emilio D'Anzi, Notaire, le document d'arpentage permettant de préparer l'état descriptif de division en volumes du bien immobilier appartenant à la Renaissance Immobilière Châlonnais sis à Saint Martin sur le Pré, rue des Castors afin que la commune puisse acquérir le volume 2 comprenant 3 cellules commerciales (Cf. au document annexé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité :

- L'acquisition du volume 2 (3 cellules commerciales : 409 m2),
- Le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

N °2013- 80 : Convention superposition de gestion des rives du canal Saint Martin

Le maire expose aux membres du conseil municipal de la nécessité de passer une convention de superposition de gestion des rives du canal Saint Martin avec les Voies Navigables de France (VNF) afin de réaliser le projet d'aménagement des berges, la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

- **Présentation par Monsieur Jacques JESSON, Maire, du pacte fiscal et financier de la nouvelle CAC après fusion des quatre communautés de communes (CAC + CC de l'Euport + CC de Jâlons + CC de la région de Condé sur Marne).**
- **Point d'information : Réunion de la commission des élections du 22 octobre 2013 (inscriptions et radiations).**

Informations

- **Prévoir une place handicapé, route de Louvois, à la hauteur de chez Monsieur Braconnier.**
- **Les vœux : Vendredi 3 janvier 2014 à 18 heures 30.**

**PROCHAIN CONSEIL LE MARDI 21 JANVIER 2014
A 18 HEURES 30**

Séance levée à 20 heures 20